

PLATEFORME PEDAGOGIQUE BPJEPS

KERGUÉLEN ÉQUITATION
Village de KERGUÉLEN
56260 LAMOR-PLAGE
Tél : 02 97 33 60 56
Fax : 02 97 84 22 29
Kerguelen.equitation@wanadoo.fr



Centre de formation : 53 56 07 375 56
SIRET : 388 900 631 00010

CFPEHB

35137 BÉDÉE - LA NOUAYE
Tél : 02 99 09 08 17 // 06 61 81 08 17

contact@bpjeps-equitation.com



Centre de formation : 53 35 08 228 35
SIRET : 452 601 685 00012

DOSSIER D'INSCRIPTION à la réalisation des exigences préalables à l'entrée en formation B.P.J.E.P.S Activités Equestres Mention Equitation

☞ A déposer à Kerguelén Equitation un mois avant la date de sélection

Je soussigné(e) :

Mme Mlle M

Nom de jeune fille :

Prénom :

Adresse :

Code Postal : Ville :

N° de téléphone personnel : _____

N° de téléphone professionnel ou portable : _____

Adresse Email :

Date de naissance : ____/____/____ Lieu : Dép. : ____

Nationalité : Sexe :

Niveau équestre :

☞ Désire m'inscrire aux exigences préalables à l'entrée en formation B.P.J.E.P.S Activités Equestres

Mention Equitation : (**cochez les tests que vous devez passer**)

Travail à pied Travail sur le plat Travail à l'obstacle

Je joins un chèque de 50 € (ou 20 € par test si vous avez déjà validé des tests) à l'ordre de Kerguelén Equitation (frais d'inscription et de réalisation des exigences préalables).

☞ Certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements fournis.

Fait à, le

Signature du candidat :

PHOTO

INSCRIPTION A LA REALISATION DES EXIGENCES PREALABLES POUR LA FORMATION AU B.P J.E.P.S MENTION EQUITATION

Les centres de formation, **KERGUELEN EQUITATION** (Larmor Plage - 56260) et **CFPEHB** (BÉDÉE- LA NOUAYE - 35137) organisent conjointement la réalisation des exigences préalables. Ces épreuves sont au nombre de 3 :

- Travail sur le plat (reprise à dérouler)
- Travail à l'obstacle (enchaînement d'un parcours)
- Travail à pied (longues rênes, obstacle en liberté, longe enrênée) sur tirage au sort

Modalités de sélection de l'effectif de stagiaires retenus par l'Organisme de Formation :

DATES : Saint-Lunaire **courant mai 2012**, Larmor **21 et 22/06/2012**

TARIFS : **50 €**

PIECES A JOINDRE :

- Un certificat médical de non contre-indication à la pratique de l'équitation sportive (modèle joint en page 3/3) datant de moins d'un mois.
- Une photocopie de l'A.F.P.S.
- Une photocopie d'une pièce d'identité
- Une photocopie du diplôme équestre le plus élevé

RENSEIGNEMENTS :

KERGUELEN EQUITATION

Village de Kerguelen
56260 LARMOR PLAGE
Tél : 02 97 33 60 56
Email : kerguelen.equitation@wanadoo.fr
Contact : Gildas DONOU

CFPEHB

35137 BÉDÉE- LA NOUAYE
Tél : 02 99 09 08 17 // 06 61 81 08 17
Email : contact@bpjeps-equitation.com
Contact : Fabienne BONDON

INSCRIPTION ET TEST DE SELECTION PAR CENTRE DE FORMATION

Si vous désirez vous inscrire sur un des centres

A la fin de chaque journée, chaque centre de formation organisera pour ceux qui le désirent une sélection individuelle (écrit et entretien). Merci d'en informer les centres sur la fiche d'inscription.

CERTIFICAT MEDICAL DE NON CONTRE-INDICATION A LA PRATIQUE DE L'ÉQUITATION SPORTIVE

Je soussigné(e).....

Docteur en Médecine, demurant.....

certifie avoir examinéné(e).....

et n'avoir constaté à ce jour, aucun signe clinique apparent contre indiquant la pratique de l'équitation sportive, et ce, dans le cadre d'une formation intensive contenant entre autres la participation à des concours hippiques (en rapport avec son âge) proposée dans le cadre de la formation Brevet Professionnel de la jeunesse de l'éducation populaire et du sport (BPJEPS) Mention Équitation.

Fait à, le.....

Cachet et signature du médecin

Le *Certificat Médical* de non contre-indication à la pratique du *sport* est une obligation définie par la Loi N° 99-223 dite Loi Buffet du 23 Mars 1999 et qui notamment rappelle à l'article 5 que La délivrance de ce certificat est mentionnée dans le carnet de santé prévu par l'article L. 163 du code de la santé publique.